

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CRÉATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

COMMUNE DE NIORT

En application de l'arrêté préfectoral du 27 juin 2023, il sera procédé du lundi 28 août 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de NIORT, à une enquête publique relative à une demande de permis de construire déposée par la société SEUR VALLON dans le cadre d'un projet de création d'un parc photovoltaïque au sol, au lieu-dit « Vallon d'Arty ».

Pendant toute cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés en mairie de NIORT, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de NIORT, 1 place Martin Bastard – 79 000 NIORT. Elles pourront aussi être transmises par voie électronique, en indiquant précisément en objet « *Parc photovoltaïque NIORT* » à l'adresse mél suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Toutes les observations seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres (<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/NIORT>), ainsi que le dossier d'enquête publique, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage.

Le président du tribunal administratif de Poitiers a désigné M. Bernard GIRAUD, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. En cas d'empêchement, la préfète des Deux-Sèvres transfèrera sans délai la poursuite de l'enquête publique à M. Bernard PIPET désigné par le président du tribunal administratif de Poitiers, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants, à la mairie de NIORT :

- lundi 28 août 2023 de 9 heures à 12 heures,
- mardi 5 septembre 2023, de 9 heures à 12 heures,
- mercredi 13 septembre 2023, de 14 heures à 17 heures,
- vendredi 22 septembre 2023, de 9 heures à 12 heures,
- jeudi 28 septembre 2023, de 14 heures à 17 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, sous format papier ou dématérialisé, à la Préfecture – Service de la coordination et du soutien interministériels – Bureau de l'environnement – pendant les heures d'ouverture au public.

La décision d'accorder ou non le permis de construire sera prise par arrêté de la préfète des Deux-Sèvres.

Toute information complémentaire sur le dossier pourra être obtenue auprès de Mme Anne-Sophie BAUCHE – responsable développement centrales au sol Ouest – URBASOLAR – bauche.anne-sophie@urbasolar.com (06 43 07 84 61).